



Opérations sur titres : nos prix

Valable à partir du 1^{er} janvier 2025



BEKB

BCBE

Opérations sur titres : nos prix

Valable à partir du 1^{er} janvier 2025

Sommaire

- 4 Droits de garde**
- 6 Frais de transaction**
- 12 Conseil en patrimoine BCBE**
- 13 Gestion de fortune BCBE**
- 15 Frais de traitement**

Droits de garde¹

	Tarif p. a.
Tarif de base	0,30 %
Tarif minimum par dépôt	CHF 75.00 Dépôts sans positions: CHF 10.00
Actions nominatives BCBE	Gratuit
Fonds BCBE	0,20 %
Tarif minimum appliqué aux dépôts contenant uniquement des fonds de la BCBE	Pas de tarif minimum
Obligations de caisse BCBE	Gratuit
Uniquement obligations de caisse BCBE, minimum par dépôt	Pas de tarif minimum
Dépôt de prévoyance à tarif de base contenant uniquement des fonds Prévoyance BCBE	Gratuit
Tarif minimum appliqué aux dépôts de prévoyance comprenant exclusivement des fonds Prévoyance BCBE	Pas de tarif minimum
Dépôt de prévoyance à tarif de base contenant des fonds Swisscanto	0,45 %
Tarif minimum appliqué aux dépôts de prévoyance contenant des fonds Swisscanto	CHF 50.00 Applicable également aux dépôts sans positions
Polices d'assurance, documents et enveloppes ²	CHF 75.00
Cédules hypothécaires (par cédule) ²	CHF 75.00
Relevé fiscal suisse	Inclus

Pour les dépôts qui font l'objet d'un traitement particulier ou qui sont régis par des dispositions restrictives relatives au droit de disposer, une surtaxe de 30 % est facturée et débitée.

Le tarif de base est calculé sur le capital d'investissement, déterminé à partir de plusieurs dates de référence. Le débit est effectué chaque semestre.

Rabais par position (par position de titres)

Valeur de position en CHF	Tarif
Jusqu'à 500 000.00	Tarif normal
Dès 500 000.01	Rabais de 50 %

Barème dégressif (appliqué aux droits de garde)

Tarif de base en CHF dans une fourchette	Rabais
Jusqu'à 3 000.00	0 %
De 3 000.01 à 9 000.00	10 %
De 9 000.01 à 15 000.00	20 %
De 15 000.01 à 30 000.00	25 %
De 30 000.01 à 75 000.00	30 %
De 75 000.01 à 300 000.00	35 %
Des 300 000.01	40 %

Les dépôts ouverts ou fermés au cours de l'année font l'objet des droits suivants:

Ouverture au 1 ^{er} trimestre	75 %
Ouverture au 2 ^e trimestre	50 %
Ouverture au 3 ^e trimestre	25 %
Ouverture au 4 ^e trimestre	Gratuit Pas de tarif minimal pour les ouvertures au 4 ^e trimestre
Fermeture au 1 ^{er} trimestre	25 %
Fermeture au 2 ^e trimestre	50 %
Fermeture au 3 ^e trimestre	75 %
Fermeture au 4 ^e trimestre	100 %

Le tarif minimum est de CHF 37.50 par semestre, non réductible.

¹ S'y ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein. Les dépôts de prévoyance sont exonérés de la TVA.

² S'y ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle.

Frais de transaction

Taux de courtage (barème dégressif)

Actions, fonds, produits structurés Valeur brute en CHF	Place boursière/opération en Suisse	Place boursière/opération à l'étranger
Jusqu'à 25 000.00	1,10 %	1,70 %
De 25 000.01 à 50 000.00	1,00 %	1,60 %
De 50 000.01 à 100 000.00	0,80 %	1,20 %
De 100 000.01 à 150 000.00	0,60 %	0,90 %
De 150 000.01 à 200 000.00	0,50 %	0,80 %
De 200 000.01 à 250 000.00	0,40 %	0,70 %
De 250 000.01 à 500 000.00	0,30 %	0,40 %
De 500 000.01 à 1 000 000.00	0,20 %	0,25 %
Dès 1 000 000.01	0,10 %	0,10 %
Au minimum	CHF 80.00	CHF 120.00

Obligations, notes et obligations de caisse Valeur brute en CHF	Place boursière/opération en Suisse	Place boursière/opération à l'étranger
Jusqu'à 25 000.00	0,80 %	1,40 %
De 25 000.01 à 50 000.00	0,70 %	1,30 %
De 50 000.01 à 100 000.00	0,60 %	0,90 %
De 100 000.01 à 150 000.00	0,50 %	0,60 %
De 150 000.01 à 200 000.00	0,40 %	0,30 %
De 200 000.01 à 750 000.00	0,30 %	0,20 %
Dès 750 000.01	0,20 %	0,10 %
Au minimum	CHF 80.00	CHF 120.00

Tarif spécial pour la vente de très petites positions en actions suisses ou étrangères

Vente d'actions suisses jusqu'à CHF 800.00	10 %	Courtage min. CHF 25.00
Vente d'actions étrangères jusqu'à CHF 1 200.00	10 %	Courtage min. CHF 35.00

Émoluments de bourse et frais de transaction de SIX Swiss Exchange et de SIX Structured Products Exchange

Les émoluments de bourse de SIX sont calculés en fonction du montant de la transaction et du genre de titre. Les émoluments de bourse sont répercutés pour chaque place boursière. Les frais imputés par transaction varient entre CHF 0.10 et CHF 5.00, en fonction du genre de titre. Des informations détaillées sont disponibles sur les sites Internet de SIX Swiss Exchange (six-swiss-exchange.com) et de SIX Structured Products Exchange (six-structured-products.com). Les émoluments de bourse de BX Swiss AG s'élèvent à CHF 0.10 par tranche de CHF 1000.00 de chiffre d'affaires entamée. Des frais de transaction de l'ordre de 0,01 % (au minimum CHF 10.00 et au maximum CHF 50.00) sont calculés sur la base du volume du chiffre d'affaires par transaction.

Toutes les données sont indiquées sans le droit de timbre suisse:

Sociétés suisses: 0,075 %
Sociétés étrangères: 0,15 %

Important: les commissions et frais payés à l'étranger (courtage étranger) ainsi que les impôts seront répercutés intégralement.

Le négoce de titres non allemands coûte CHF 100.00 de plus en Allemagne.

Les ordres sur les Bourses canadiennes et américaines allant jusqu'à une contre-valeur de CHF 250 000.00 sont transmis jusqu'à 22h00 (HNEC). Tous les ordres de plus de CHF 250 000.00 sont transmis jusqu'à 17h35 (HNEC).

L'exercice de warrants (vendeur d'option, etc.) est soumis aux taux de courtage usuels.

Execution-only (sans conseil): voir factsheet distincte

Fonds BCBE / Plan d'épargne en fonds avec fonds de la BCBE

Émission	1,00 %
Tarif spécial pour les jeunes adultes de moins de 31 ans ³	Gratuit
Minimum	CHF 0.00
Rachat	Gratuit

Une demi-commission est prélevée pour toute réallocation au sein des fonds de placement BCBE.

Fonds Prévoyance BCBE / Plan d'épargne en fonds avec fonds de prévoyance de la BCBE

Émission	Gratuit
Rachat	Gratuit

Au moment du départ à la retraite, les fonds Prévoyance BCBE peuvent être transférés gratuitement dans des fonds BCBE de la même stratégie de placement et font ainsi partie de la fortune libre (switch).

³ Ces conditions s'appliquent également au compte d'épargne cadeau, dont le titulaire est âgé de moins de 18 ans

Fonds de prévoyance Swisscanto (LPP3)

Émission/achats Contre-valeur en CHF	Tarif
Jusqu'à 200 000.00	1,50 %
De 200 000.01 à 250 000.00	1,00 %
De 250 000.01 à 500 000.00	0,75 %
De 500 000.01 à 1 000 000.00	0,50 %
Dès 1 000 000.01	0,25 %
Au minimum	CHF 50.00
Rachat/ventes	Gratuit

Fonds du marché monétaire

Émission/achats et rachat/ventes Contre-valeur en CHF	Tarif
Jusqu'à 50 000.00	0,40 %
De 50 000.01 à 100 000.00	0,30 %
De 100 000.01 à 500 000.00	0,20 %
De 500 000.01 à 1 000 000.00	0,10 %
Dès 1 000 000.01	0,05 %
Au minimum	CHF 50.00

Obligations de caisse BCBE

Achat à l'émission	Gratuit
Rachat avant terme	Courtage sur opérations boursières

Courtage sur opérations Eurex

Options Volume des primes en CHF	Commission
Jusqu'à 10 000.00	1,00 % + CHF 60.00
De 10 000.01 à 100 000.00	0,50 %
De 100 000.01 à 750 000.00	0,25 %
Dès 750 000.01	Sur demande
Au minimum	CHF 80.00
Opérations de petite envergure jusqu'à CHF 250.00 (seulement closing)	30 %, au max. CHF 75.00
Exercice des options avec livraison physique	Courtage sur opérations boursières
Exercice des options avec règlement en espèces	Courtage sur options pour la compensation en espèces
Exercice des options avec ouverture de futures	Courtage sur futures

Futures

Nombre de contrats	Commission par contrat en CHF
Jusqu'à 100	20.00
De 101 à 250	10.00
Dès 251	Sur demande
Au minimum	100.00
Exercice des futures avec livraison physique	Courtage sur opérations boursières
Exercice des futures avec règlement en espèces	Courtage sur futures

Opérations en Traded Options à l'étranger (USA, UK, NL; autres pays sur demande)

Nombre de contrats	Commission par contrat en CHF
Jusqu'à 50	8.00
De 51 à 100	6.00
Dès 101	5.00
Au minimum	140.00
Exercice des options	Courtage sur opérations boursières à l'étranger
Exercice des options sur indice	Courtage sur options pour la compensation en espèces

Opérations en futures à l'étranger

Nombre de contrats	Commission par contrat en CHF
Jusqu'à 20	60.00
De 21 à 50	30.00
Dès 51	Sur demande
Au minimum	140.00
Exercice des futures	Analogue à Eurex

Papiers du marché monétaire et créances comptables du marché monétaire

Treasury Bills, CDs, Bankers Acceptances, etc.	0,04 % sur la valeur nominale
Minimum	CHF 200.00

Indemnités de distribution et autres valeurs pécuniaires en faveur de la BCBE

La BCBE peut, du fait des prestations assurées par des tiers (gérants de fonds de placement, émetteurs, etc.), prétendre à des remboursements, à des frais, à des commissions, à des rétrocessions, à des réductions ou à d'autres prestations (ci-après dites « rétributions »). La BCBE est l'ayant droit des rétributions. Les montants maximaux des rétributions apparaissent ci-après.

Classe de produit	Catégorie de produit	Rétribution (en % sur le volume de placement) sur base annuelle
Fonds	Fonds monétaires	0 jusqu'à 0,45 %
	Fonds obligataires, fonds immobilier	0 jusqu'à 0,90 %
	Autres fonds de placement ⁴	0 jusqu'à 1,60 %

Si la BCBE devait percevoir des rétributions qu'elle pourrait légalement être tenue – sauf convention contraire – de rétrocéder au client / à la cliente, celui-ci/celle-ci renonce à la rétrocession.

⁴Fonds en actions, fonds d'allocation d'actifs, fonds alternatifs, « fund of funds »

Conseil en patrimoine BCBE

Tarif forfaitaire

Valeurs patrimoniales en CHF/EUR	Revenu fixe/Revenu/ Équilibre	Croissance/Gains en capital
Jusqu'à 3 000 000.00	1,00 %	1,20 %
De 3 000 000.01 à 5 000 000.00	0,95 %	1,15 %
Dès 5 000 000.01	0,90 %	1,10 %
Coût minimum	CHF/EUR 2000.00	CHF/EUR 2000.00

Le tarif forfaitaire de la BCBE comprend les propres droits de garde, les propres courtages jusqu'à 100 transactions p. a. (sans TOFF), les coûts liés aux opérations en capital, le relevé de dépôt, le relevé fiscal suisse. En appliquant le tarif forfaitaire, la BCBE renonce intégralement aux rétrocessions et rembourse ces dernières aux clients chaque année. Le tarif forfaitaire est applicable sur une année au minimum.

Le tarif forfaitaire de la BCBE n'inclut pas les droits liés à TOFF, les frais de tiers tels que les taxes et émoluments facturés à la banque (p. ex. courtages de tiers, émoluments et commissions de tiers, prélèvements fiscaux [droits de timbre, émoluments cantonaux, TVA, etc.]).

Répartition des frais forfaitaires selon des valeurs empiriques :
35 % frais indépendants du volume de transactions⁵
65 % frais dépendants du volume de transactions

Gestion de fortune BCBE

Mandat de gestion de fortune / Mandat de gestion de fortune à caractère durable

Stratégie	Revenu fixe	Revenu	Équilibre	Croissance	Gains en capital
Jusqu'à 250 000.00	1,15 %	1,25 %	1,35 %	1,45 %	1,55 %
De 250 000.01 à 1 000 000.00	1,10 %	1,20 %	1,30 %	1,40 %	1,50 %
Dès 1 000 000.01			Sur demande		
Coût minimum (en CHF)	1495.00	1625.00	1755.00	1885.00	2015.00

Mandat de gestion de fortune en francs suisses

Stratégie	Revenu fixe	Revenu	Équilibre	Croissance	Gains en capital
Jusqu'à 250 000.00	1,15 %	1,20 %	1,25 %	1,35 %	1,40 %
De 250 000.01 à 1 000 000.00	1,10 %	1,15 %	1,20 %	1,30 %	1,35 %
Dès 1 000 000.01			Sur demande		
Coût minimum (en CHF)	1495.00	1560.00	1625.00	1755.00	1820.00

Mandat de gestion de fortune pour les personnes faisant l'objet d'une mesure APEA

Stratégie	Revenu fixe	Revenu	Équilibre
Jusqu'à 250 000.00	0,95 %	1,05 %	1,15 %
De 250 000.01 à 1 000 000.00	0,90 %	1,00 %	1,10 %
Dès 1 000 000.01		Sur demande	
Coût minimum (en CHF)	1235.00	1365.00	1495.00

Mandat de gestion de fortune sur mesure

Prix individuels sur demande.

⁵S'y ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

Mandat de gestion de fortune pour la clientèle domiciliée à l'étranger

Stratégie	Revenu fixe	Revenu	Équilibre	Croissance	Gains en capital
Jusqu'à 250 000.00	1,25%	1,35%	1,45%	1,55%	1,65%
De 250 000.01 à 1 000 000.00	1,20%	1,30%	1,40%	1,50%	1,60%
Dès 1 000 000.01			Sur demande		
Coût minimum (en CHF)	625.00	675.00	725.00	775.00	825.00

Informations générales

Le forfait comprend l'ensemble des courtages, commissions, droits de garde et frais ainsi qu'un relevé fiscal suisse. Les prélèvements fiscaux, les émoluments de bourse, les frais de banques tierces et les prestations extraordinaires sont facturés séparément. Répartition des frais forfaitaires selon des valeurs empiriques:
60 % frais indépendants du volume de transactions⁶
40 % frais dépendants du volume de transactions

Mandat de gestion de fortune à caractère durable en francs suisses et APEA: investissement minimal CHF 150 000.00

Mandat de gestion de fortune pour la clientèle domiciliée à l'étranger: investissement minimal CHF 50 000.00

Les frais sont calculés sur le capital d'investissement moyen déterminé au jour de référence du mois concerné et perçus au prorata.

Mandat de gestion de fortune pour la clientèle institutionnelle

Mandat personnalisé sur demande

⁶S'y ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

Frais de traitement

Frais de traitement divers⁷

Établissement des cartes d'accès aux assemblées générales	CHF
Société suisse	Gratuit
Répartition et modifications de dernière minute	30.00 Par carte d'accès
Société étrangère	250.00
Remise de coupons avec dividendes en nature ou de cartes gratuites	10.00 Par envoi
Demande de remboursement	400.00 Par pays

Livraison de titres⁸

Entrée de titres dans un dépôt	CHF
Livraison physique au guichet	Gratuit
Transfert d'une autre banque	Gratuit

Livraison depuis un autre dépôt	CHF
Livraison physique au guichet (par valeur)	75.00
Par poste (en supplément par pli)	50.00

Transfert de titres à une autre banque	CHF
En Suisse et à l'étranger, y c. trésor (par valeur)	60.00
Ordres express (en supplément par mandat)	100.00 frais tiers en sus

Métaux précieux	CHF
Livraison physique (sortie du dépôt)	150.00
Transfert dans une autre banque	100.00

Autres frais communiqués sur demande

⁷S'y ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

⁸S'y ajoute la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle.

Sous réserve de modifications.

Sont applicables les dispositions contractuelles
régissant les relations d'affaires avec
la Banque Cantonale Bernoise SA.